



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Département des Pyrénées-Orientales
COMMUNE D'AMÉLIE-LES-BAINS-
PALALDA

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal
Délibération N°85/2024

Convocation en
date du :
27/11/2024

Nombre de
conseillers
municipaux en
exercice :
23
Présents :
15
Quorum atteint

Affichage de la
délibération en
date du :
... ..

Transmission en
préfecture en
date du :
... ..
Accusé de
réception en
Préfecture du :
... ..

La présente
délibération peut
faire l'objet d'un
recours gracieux
dans les deux
mois à compter
de sa publicité.
Elle peut
également faire
l'objet d'un
recours
contentieux dans
les deux mois à
compter de sa
publicité devant
le tribunal
administratif de
Montpellier (9 rue
Pitot - 34000
Montpellier).

Séance du 03 décembre 2024 à 18h00.
Sous la présidence de Marie COSTA, Maire.
A la Mairie d'Amélie-les-Bains-Palalda, salle du Conseil Municipal.

Présents : M. Jean – Victor HERETE, Mme Danielle HERBAIN, Mme Magali YOVANOVITH, M. Frédéric DEPERROIS, Mme Michelle DUNYACH, Adjointes au Maire.

Mme Christiane GASTAL, M. Guillem BANYULS, M. Alain LLAURENSY, M. Jacques–Hervé BONET, M. Richard COLL, Mme Simone BERIO, Mme Valérie HOFER, Mme Elisabeth MATHIEU, Mme Christine SITJA, M. Alexandre REYNAL, Conseillers Municipaux.

Procurations :

M. Thierry CO a donné procuration à Mme Danielle HERBAIN, Mme Kathleen MERCIER a donné procuration à Mme Simone BERIO, Mme Martine ANDRES a donné procuration à Mme le Maire, M. François ANDRE a donné procuration à M. Alexandre REYNAL.

Absent(s) : M. Jordi AUVERGNE, M. Gildas GILLARD, Mme Martine BONASTRE.

Secrétaire de séance : M. Guillem BANYULS.

**OBJET DE LA DÉLIBÉRATION : CONVENTION AVEC
L'ASSOCIACIÓ PER A L'ENSENYAMENT DEL CATALÀ (APLEC)
POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2024-2025**

Le Président de séance expose :

VU la délibération n°66 du 31 août 2020 par laquelle le Conseil Municipal a approuvé l'adhésion de la ville d'Amélie-les-Bains-Palalda au Syndicat Intercommunal pour la promotion des langues occitane et catalane (SIOCCAT) ;

CONSIDÉRANT l'intérêt primordial pour la commune de promouvoir les cultures et les langues occitane et catalane ;

CONSIDÉRANT que l'Associació Per a L'Ensenyament del Català (APLEC), dans le cadre de la sensibilisation et apprentissage de la langue catalane, dispensera des cours de langue catalane auprès des élèves du groupe scolaire d'Amélie-les-Bains « Francesc FERRER » à raison de 6h00 par semaine de classe pour la période d'octobre 2024 à juillet 2025 (soit 32 semaines), pour un coût horaire de 39,00 € ;

La commune étant adhérente au SIVU, elle participera à hauteur de 50% du coût réel des interventions.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré,

Par 21 voix POUR / 0 voix CONTRE / 0 ABSTENTION

des membres présents et représentés

APPROUVE la signature de la convention avec l'Associació Per a L'Ensenyament del Català (APLEC) pour l'année scolaire 2024-2025 ;

DIT que le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération et le charge de signer tous les actes ou documents y afférent.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

**Le Maire,
Marie COSTA**

